



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE
L'INTÉRIEUR

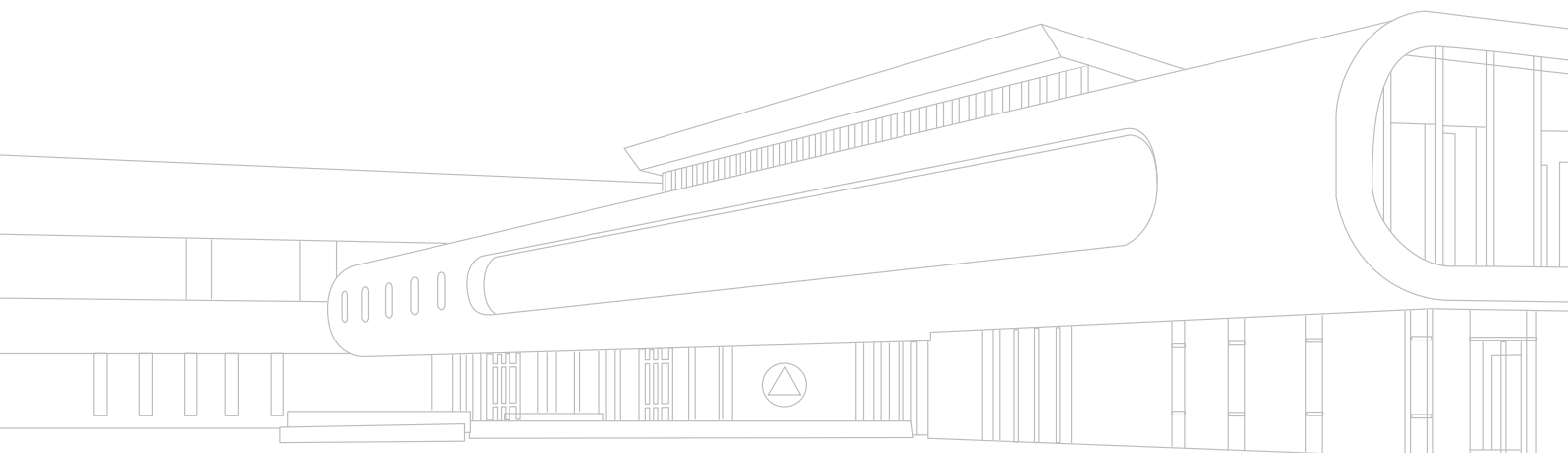
INAUGURATION

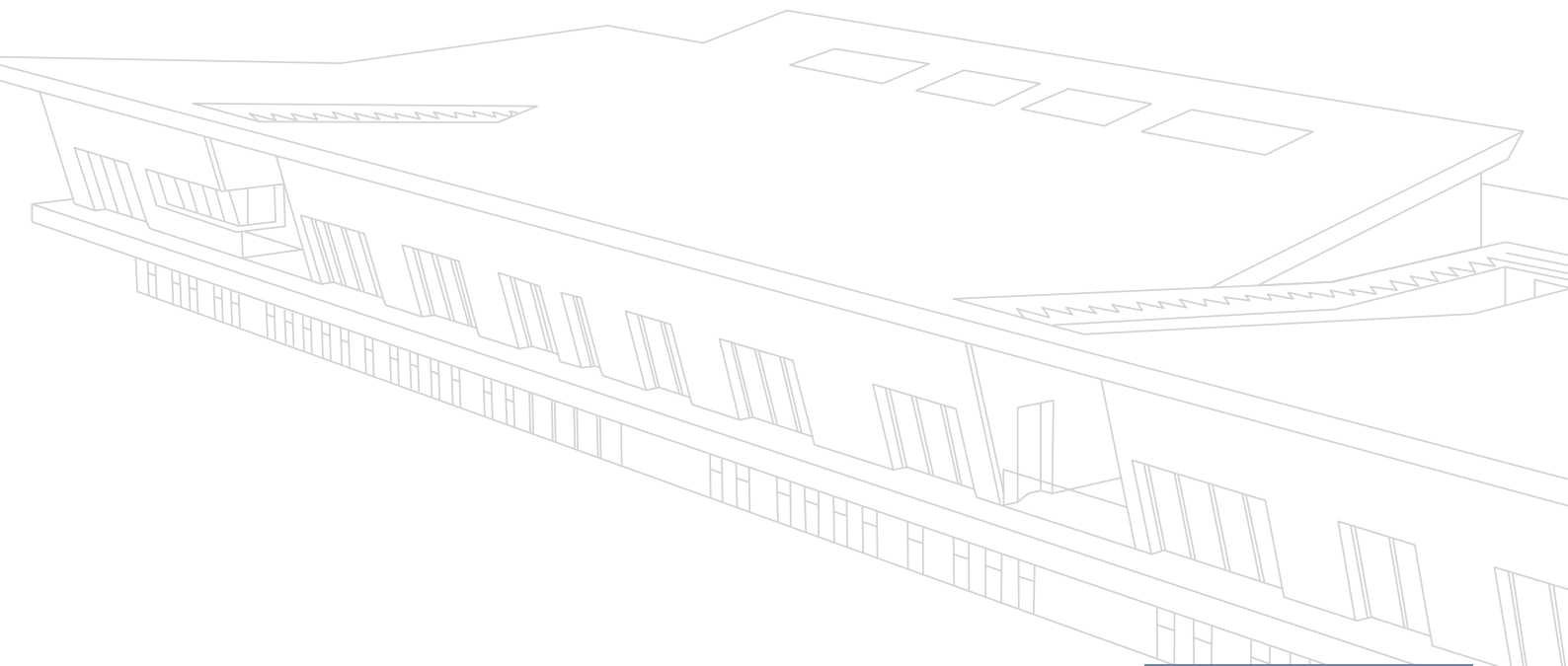
de la base
de Sécurité civile
de Nîmes



Dossier de presse

10 mars 2017





La base de Sécurité civile de Nîmes



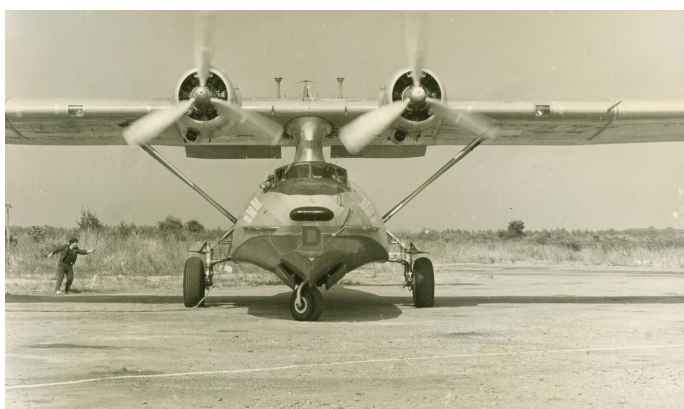


MINISTÈRE
DE
L'INTÉRIEUR

Sommaire

• La base d'avions de la Sécurité civile (BASC)	4
• Historique du projet de la relocalisation	5
• Le projet de nouvelle base de Sécurité civile	6
• Un bâtiment fonctionnel et évolutif à l'image forte	8
• Un centre d'excellence à vocation européenne	10
• La flotte d'avions de la Sécurité civile	12
• La doctrine française de la lutte aérienne contre les feux de forêts	13
• Le groupement d'hélicoptères de la Sécurité civile	14
• Quelques chiffres	15
• Contacts presse	17

La base d'avions de la Sécurité civile (BASC)



C'est sous l'impulsion du sous-préfet Francis Arrighi que les deux premiers avions amphibies bombardier d'eau de type Catalina sont acquis, en 1963. La base d'avions de la Sécurité civile est installée sur l'aéroport de Marseille-Provence, à Marignane.

À ce jour, 112 personnels dont 84 pilotes et copilotes y travaillent.

Les 26 avions de la Sécurité civile placés sous l'autorité du ministre de l'Intérieur sont à la disposition des préfets

de zones et de département pour la lutte contre les feux de forêt. Ils assurent également des missions de transport de personne ou de fret.

L'été, des avions sont détachés en Corse, dans le sud et le sud-ouest de la France, selon les risques météorologiques.

Les avions de la Sécurité civile interviennent également en Europe, au titre de la solidarité, dans le cadre du mécanisme européen de Protection civile et de l'assistance mutuelle entre États voisins.

La France a ainsi déclaré auprès de la Commission européenne un module aérien de lutte contre les feux de forêts composé d'un avion de coordination Beechcraft 200 et de deux Canadair CL 415.

Ce module a notamment été employé en Suède du 5 au 12 août 2014, où il a réalisé 687 largages sur feux, déversant plus de 4 millions de litres d'eau sur l'incendie. De 2007 à 2016, des détachements ont également été effectués dans les pays suivants : Bulgarie, Grèce, Israël, Italie, Portugal et Russie.





Historique du projet de relocalisation

La base d'avions de la Sécurité civile (BASC) est installée depuis 1963 à Marignane (Bouches-du-Rhône).

L'exiguïté de la vieillissante implantation de la BASC sur un aéroport international en développement constant et avec de fortes contraintes foncières, rend difficile tout réaménagement du site.

Le transfert de la BASC sur un autre site d'implantation a fait l'objet de plusieurs études. La mission interministérielle conduite par l'Inspection générale de l'administration (IGA) a finalement abouti, en mars 2012, à la recommandation d'un déménagement sur le site de l'aéroport de Nîmes-Alès-Cévennes-Camargue (Gard) géré par un syndicat mixte rassemblant Nîmes Métropole, Alès agglo et le conseil départemental du Gard.

Le site de Nîmes présente de nombreux avantages :

- présence du groupement d'hélicoptères de la sécurité civile qui fera l'objet de mutualisation avec les fonctions « support » de la BASC ;
- opportunité de disposer des installations aéronautiques de qualité libérées fin 2011 par le ministère de la Défense dans un état remarquable ;
- disponibilité de terrains et hangars permettant de pouvoir envisager la création d'un pôle de formation, de rassembler sur un même site l'ensemble des opérations de maintenance et de constituer un pôle national voire européen de Sécurité civile.

C'est dans ce contexte que le ministre de l'Intérieur a annoncé, le 14 janvier 2013, le transfert de la base d'avions de la Sécurité civile de Marignane à Nîmes pour la saison feux de forêts 2017.





Le projet de nouvelle base de Sécurité civile



La base de Sécurité civile, base opérationnelle unique en France, réunit sur une même plateforme le groupement d'avions de la Sécurité civile (26 appareils principalement dédiés à la lutte contre les feux de forêts) et le groupement d'hélicoptères de la Sécurité civile (35 EC145 principalement dédiés aux missions de secours). Les nouveaux bâtiments comprennent :

Un bâtiment de commandement (3 200 m²)

Il abrite :

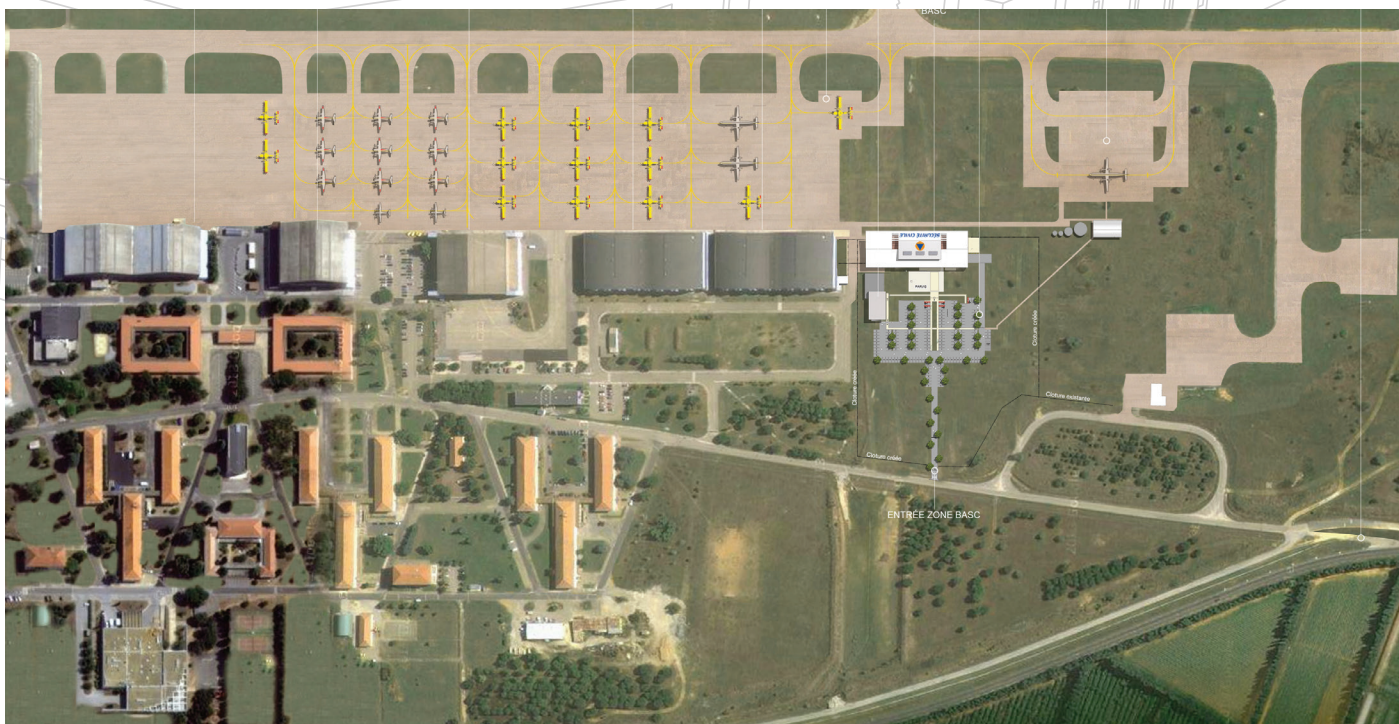
- la chaîne de commandement ;
- le poste de commandement des opérations ;
- les 3 secteurs Canadair, Soft (Dash et Beech) et Tracker permettant aux pilotes de rester en alerte, de planifier les missions et de debriefer ;
- des salles de formation nécessaires au maintien des compétences et qualifications ;
- un espace de restauration sur place pour une réactivité optimale en cas de déclenchement d'un départ et des salles de repos pour les retours de missions ;
- un service technique pour superviser le maintien en condition opérationnelle des appareils.

Le bâtiment a été conçu comme un espace fonctionnel, optimisant le temps de départ en mission, et évolutif, pour faire face aux modifications éventuelles de la flotte.

Acteur engagé pour la protection de la forêt méditerranéenne, la BSC a obtenu le label BDM (bâtiment durable méditerranéen) prenant en compte les aspects environnementaux, sociaux et économiques en lien avec les spécificités du territoire.

Un espace destiné à l'escale aérienne au sein d'un hangar existant

Les avions Dash et Beechcraft réalisent, outre les missions de lutte contre les feux de forêts, des missions de liaison et de transport et de projection. Afin de permettre un embarquement immédiat ainsi qu'une préparation à l'abri des matériels nécessaires, une zone d'attente est dévolue au sein du hangar H10 jouxtant les installations.



Un pélicandrome

Il consiste en une station de 4 postes de ravitaillement en retardant et de 2 postes en eau et un bâtiment d'exploitation. Cet équipement sera le seul pélicandrome permanent du territoire fonctionnant toute l'année.

Une aire de rinçage/désalinisation des Canadair

Afin de lutter contre les phénomènes de corrosion affectant les Canadairs qui écopent en mer, une station permettra le rinçage des appareils en moins de 5 minutes.

Les eaux de rinçages ainsi que les résidus du pélicandrome sont récupérés et retraités dans une station dédiée.

Des bretelles de raccordement au taxiway

Pour permettre aux appareils de décoller, de manœuvrer et de regagner leur emplacement de stationnement de manière autonome (sans besoin de manutention par un appareil de tractage), 6 bretelles d'accès et de la voirie avion ont été ajoutées au parking existant. Des mâts d'éclairage et des dispositifs de vidéoprotection permettront de garantir la sécurité aérienne et la sûreté de la zone.

Si le revêtement du parking avions ne fait pas l'objet de travaux dans le cadre du projet, des opérations de maintenance seront cependant réalisées par le syndicat mixte de gestion de l'aéroport.

Un bâtiment destiné à abriter un pôle de simulation et un amphithéâtre de 150 places

Accolés au bâtiment de commandement, ces espaces permettront de développer un pôle de simulation et de formation pour faire valoir au niveau européen les savoir-faire et l'expertise des pilotes de la Sécurité civile.



Un bâtiment fonctionnel et évolutif à l'image forte - le mot de l'architecte

Par Philippe Cervantes, architecte associé.

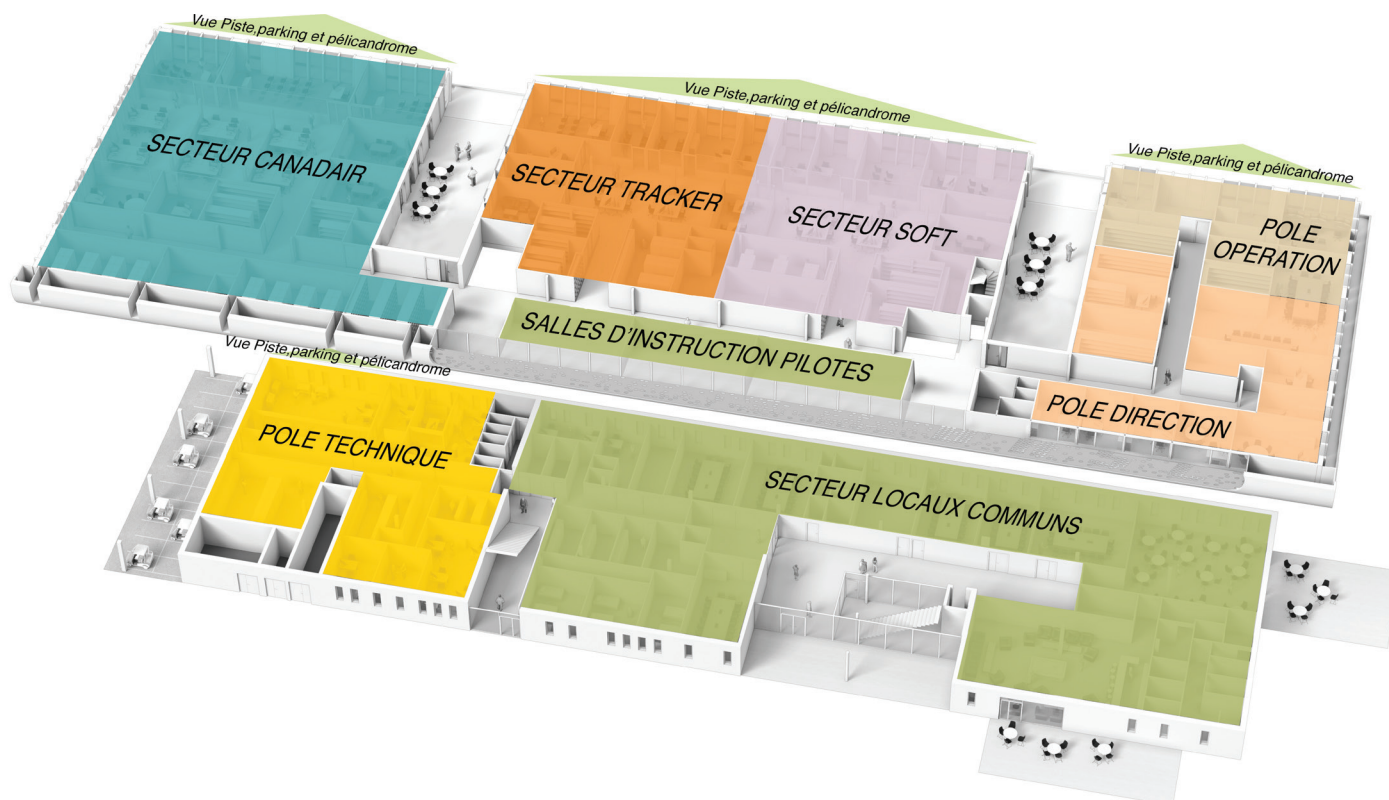
Un projet architectural

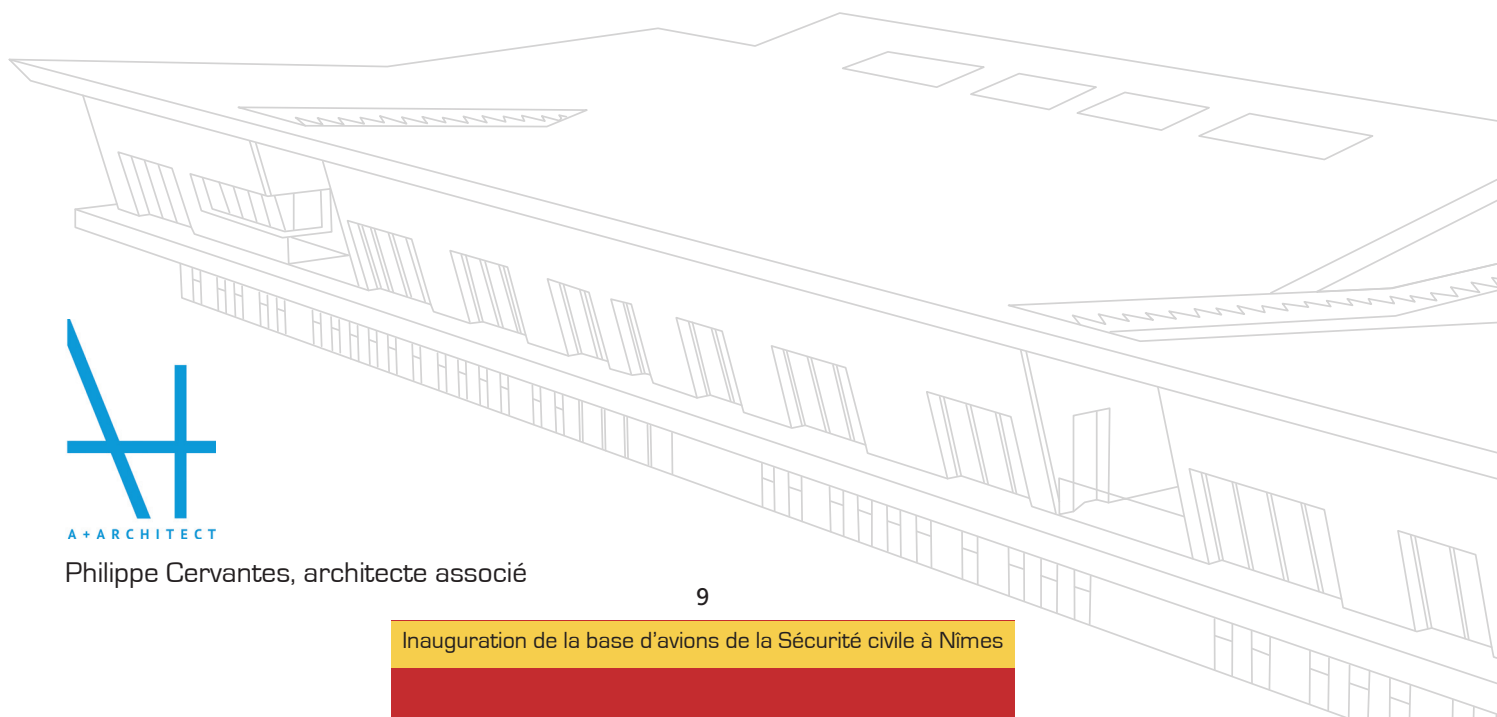
« La Base d'Avions de la Sécurité civile est unique. Elle abrite un savoir faire reconnu au delà de nos frontières. Il nous semble légitime d'inscrire cette réussite française dans l'architecture proposée. Sans être ostentatoire, nous avons dessiné un bâtiment original et remarquable. Il ne s'agit pas ici de traiter d'insertion dans un paysage sans relief et à proximité de hangars aéronautiques. Il s'agit plutôt de donner sens à notre projet et offrir à la vue de tous ses cinq façades, la cinquième étant constituée de la toiture. Car l'idée est bien là de pouvoir percevoir et identifier la BASC tant du sol que depuis les airs. Nous avons pour cela convoqué sans pastiche le vocabulaire aéronautique et dessiné une aile à l'extrados animé

de ses volets ouverts. Cette aile déborde du socle qui la porte sur chacune de ses faces. Elle rend unique et originale la BASC et en fait un bâtiment repérable. Les bâtiments annexes sont traités dans un registre similaire mais sans référence à l'aile d'avion. Le bâtiment principal garde ainsi toute sa force et son caractère ».

Un projet fonctionnel

« Jamais le choix de la forme et des intentions architecturales ne s'est fait au détriment de la fonctionnalité attendue. Nous avons compris l'enjeu du chronomètre entre l'alerte et, 30 minutes maximum plus tard, le décollage de la mission.





A+ARCHITECT
Philippe Cervantes, architecte associé



Un centre d'excellence à vocation européenne

Autour du groupement d'hélicoptères et de la base d'avions, le ministère de l'Intérieur et l'Entente pour la forêt méditerranéenne portent, en partenariat étroit avec les collectivités locales, un projet de centre d'excellence pour les opérations aériennes de secours et de lutte contre les feux de forêt.

Collectivités territoriales (Syndicat Mixte de l'aéroport, Nîmes Métropole, Conseil départemental du Gard, Conseil régional Languedoc Roussillon Midi Pyrénées).

D'autres projets ont vocation à venir s'ajouter pour faire de Nîmes un véritable pôle européen de Sécurité civile.

Ce centre d'excellence reposera sur 3 piliers :

• R&D

assurer une veille technologique et fédérer la R&D sur les sujets intéressant la lutte aérienne contre les feux de forêt et les nouveaux usages des moyens aériens pour des missions de sécurité civile (systèmes de largage, drones...)

• Formation

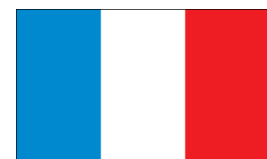
favoriser l'interopérabilité des moyens aériens européens participant aux missions de sécurité civile (dont la lutte contre les feux de forêts) par la standardisation des procédures, la formation par simulateur, et l'organisation d'exercices européens.

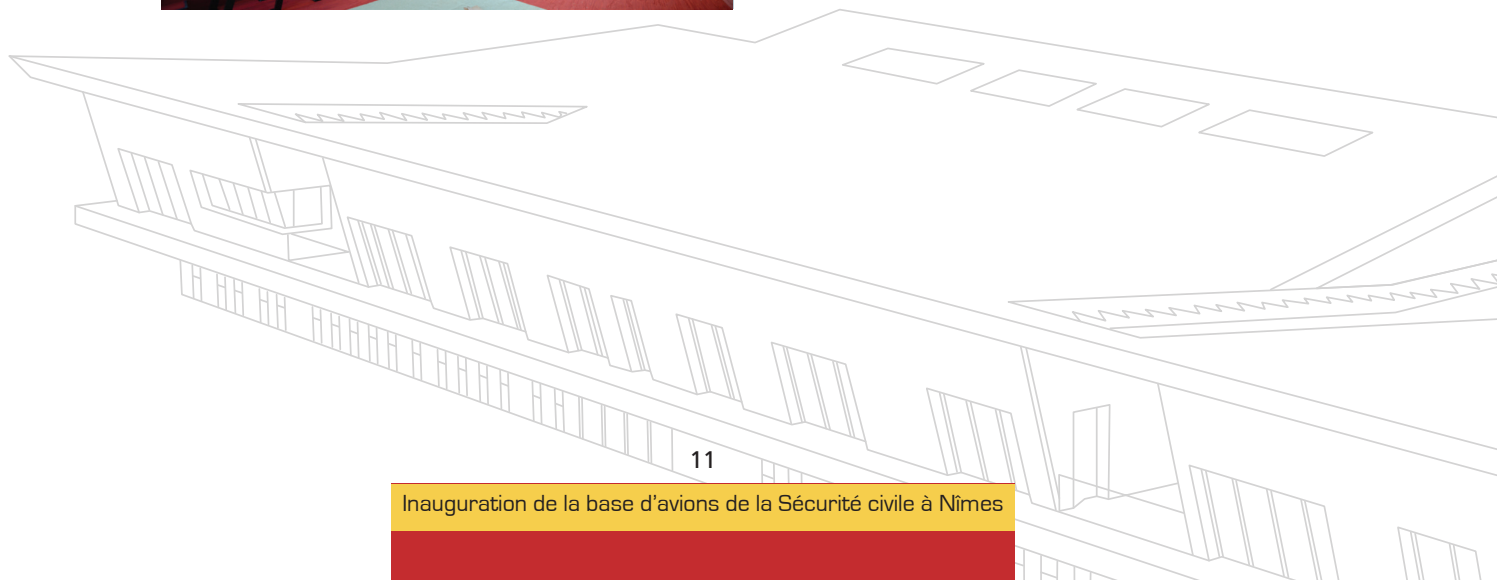
• Diffusion des bonnes pratiques

favoriser la diffusion des bonnes pratiques et les échanges entre professionnels et industriels. Dans ce cadre, le syndicat mixte de l'aéroport et la future BASC accueilleront en 2017 la prochaine édition européenne de la conférence internationale sur la lutte aérienne contre les feux de forêts.



Le dossier est porté par l'Entente pour la forêt méditerranéenne et des partenariats sont en cours de développement avec le Pôle de compétitivité SAFE, les







La flotte d'avions de la Sécurité civile

Dans le domaine de la lutte contre les feux de forêts, l'ampleur des risques, l'importance des moyens à aligner ont conduit le ministère de l'Intérieur, pour soutenir les moyens locaux, à développer, au titre de la solidarité nationale, une flotte aéronautique spécialisée dans la lutte contre les feux de forêts à partir de 1963.

Cette flotte nationale compte à présent 23 avions bombardiers d'eau, 3 avions de reconnaissance ou de coordination, des hélicoptères de secours et de commandement.

Les efforts développés au cours de la dernière décennie n'ont pas tant porté sur l'accroissement quantitatif

des matériels engagés que sur leur modernisation (permettant d'améliorer significativement leur disponibilité et leur productivité), le développement d'un cadre cohérent d'emploi (formation des hommes, structure de commandement) et de règles d'emploi visant à réduire systématiquement les délais d'intervention.

Toutefois, la flotte d'avions Tracker est en fin de vie. Elle devra être retirée du service entre 2018 et 2022. Afin d'être au rendez-vous et de maintenir la capacité opérationnelle de la Sécurité civile, le ministère de l'Intérieur entame dès 2016, par le biais de la Direction générale de l'Armement, la passation d'un marché en vue d'acquérir de nouveaux avions.

Quelques caractéristiques des avions de la Sécurité civile



Nombre	12 Canadair CL415	9 Tracker S2 FT	2 Dash 8 Q400 MR	3 Beechcraft King Air 200
Ravitaillement	Amphibie	Terrestre	Terrestre	Non
Capacité d'emport (en litres)	6 000	3 000	10 000	-
Pilote	2	1	2	1
Capacité d'emport (passagers)	-	-	64	7/10



La doctrine française de lutte aérienne contre les feux de forêts

Il n'est pas possible d'isoler l'emploi des moyens aériens de la stratégie de protection de la forêt contre le feu dont les lignes générales ont été arrêtées par le ministère de l'Intérieur et qui repose sur :

• 2 principes :

1. Une approche globale de la problématique des incendies de forêts (tous les acteurs doivent inscrire leur action dans un cadre commun cohérent) ;
2. l'anticipation doit être érigée en règle absolue.

• 4 objectifs principaux définis en application de ces principes :

1. Empêcher les feux, par l'identification et le traitement des causes, l'information, mais également par l'instauration d'une surveillance dissuasive ;
2. maîtriser les éclosions au stade initial, par l'attaque des feux naissants ;
3. limiter les développements catastrophiques ;
4. réhabiliter les espaces incendiés, en cherchant à atténuer leur vulnérabilité.

C'est en application de ces principes et en vue de réaliser ces objectifs qu'est défini le cadre d'emploi des moyens aériens.

L'attaque immédiate des feux naissants et le guet aérien armé (GAAr)

Concrètement, l'objectif recherché en matière de lutte contre les feux de forêts est de détecter au plus vite les départs d'incendie et d'intervenir, en période de risque, dans les 10 minutes suivant leur détection, sur des foyers encore maîtrisables (stratégie d'attaque des feux naissants). L'expérience montre en effet que lorsque les services de secours interviennent sur un incendie dont la superficie est supérieure à 1 ha ou plus, le contrôle de l'incendie n'est pas assuré. En cas de départs de feux multiples, cette doctrine conduit à privilégier le traitement des feux naissants par les moyens aériens avant les feux établis.

Outre le déploiement préventif des sapeurs pompiers sur le terrain, la participation des moyens aériens joue un rôle important dans ce dispositif préventif, tant en raison de l'importance des espaces à couvrir que du fait des fréquentes difficultés d'accessibilité dues au relief dans les départements méditerranéens, ou résultant, parfois, de l'état de la forêt (conséquences des tempêtes dans le massif landais).

Les avions bombardiers d'eau prennent donc depuis les années 80 une part très active à cette stratégie d'attaque des feux naissants, en étant prépositionnés au plus près des zones de risques, dans le cadre de détachements saisonniers ou ponctuels et en effectuant, lorsque le danger est le plus élevé des missions de guet aérien armé (GAAr) pour couvrir les secteurs les plus sensibles.

Il est démontré que les avions en GAAr, (principalement les Tracker), interviennent de façon déterminante pour éteindre 40 % des feux sur lesquels sont engagés les moyens aériens de la sécurité civile.

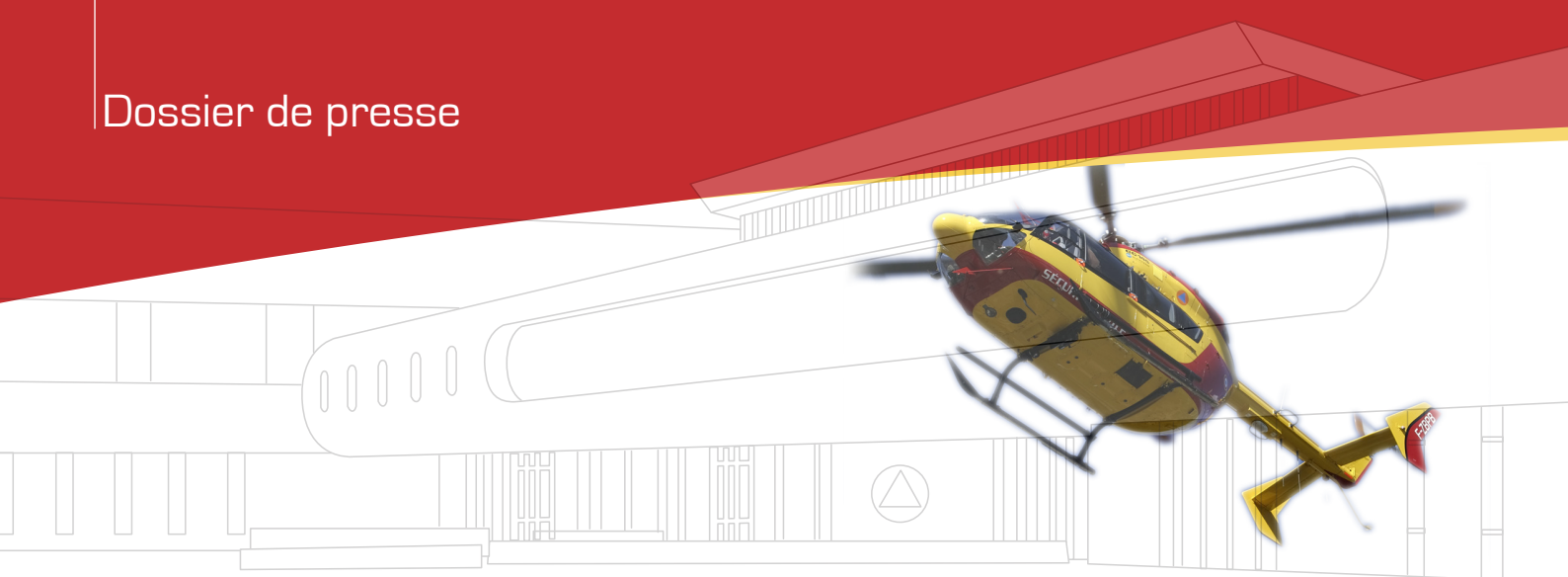
L'attaque massive et l'action continue

Sur les feux établis, l'efficacité des moyens aériens repose sur la constitution d'une force de frappe suffisante pour avoir un effet durable sur la progression des flammes.

La technique de l'attaque massive consiste à envoyer massivement des avions, en nombre volontairement surdimensionné lorsque cela est possible, pour maîtriser le feu au plus vite et rendre les avions de nouveau disponibles pour traiter d'autres chantiers.

La technique de l'action continue repose notamment sur deux manœuvres :

- La noria, qui permet d'assurer une cadence de largage rapide grâce à la rotation de plusieurs Canadairs CL415 entre un point d'écopage (lac, mer, fleuve...) et le lieu de l'incendie ;
- La construction de lignes d'appui au retardant qui est généralement réalisée par les Dash 8 Q 400, afin d'arrêter ou de ralentir le feu sur ses flancs ou sur une ligne de crête.

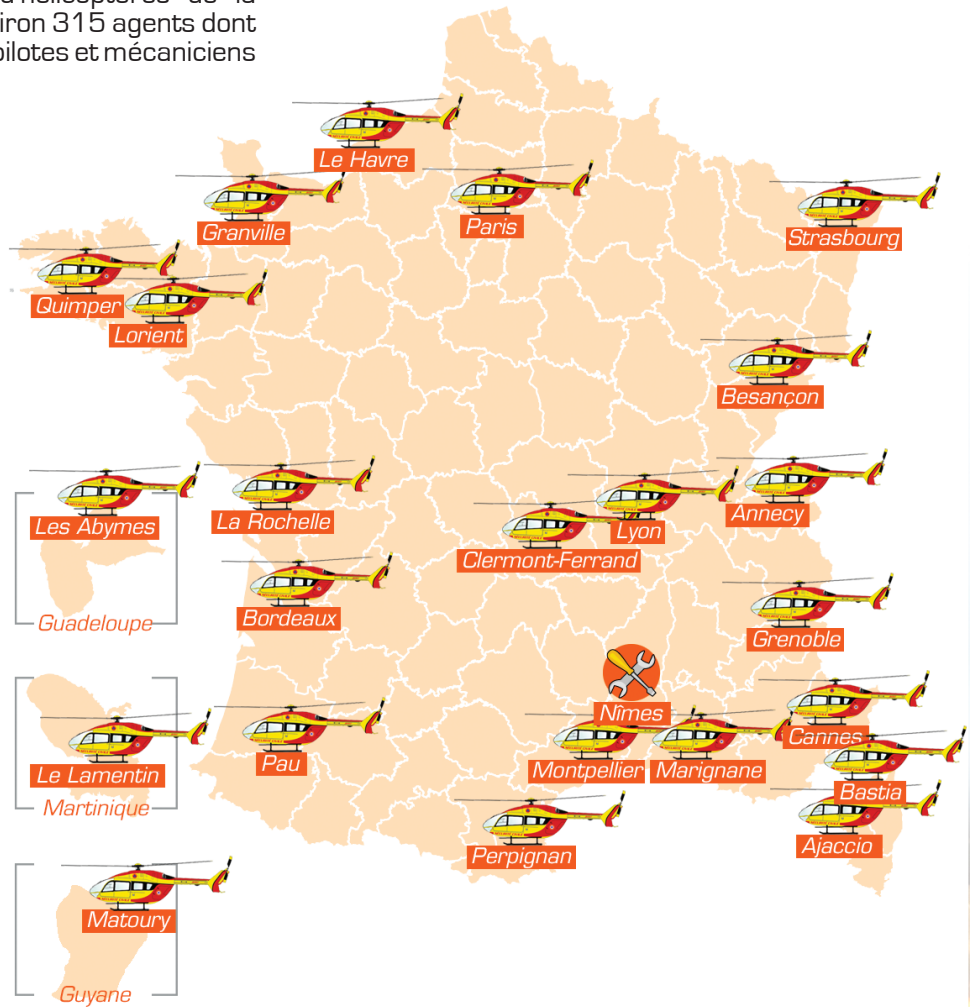


Le groupement d'hélicoptères de la Sécurité civile

Créé en 1957, le groupement d'hélicoptères de la Sécurité civile (GHSC) regroupe environ 315 agents dont plus de 200 personnels navigants (pilotes et mécaniciens opérateurs de bord).

Les 35 hélicoptères EC145 de la Sécurité civile sont répartis entre 23 bases opérationnelles, dont 3 outre-mer, 7 sites de détachement saisonnier, et les centres de maintenance et d'instruction de Nîmes.

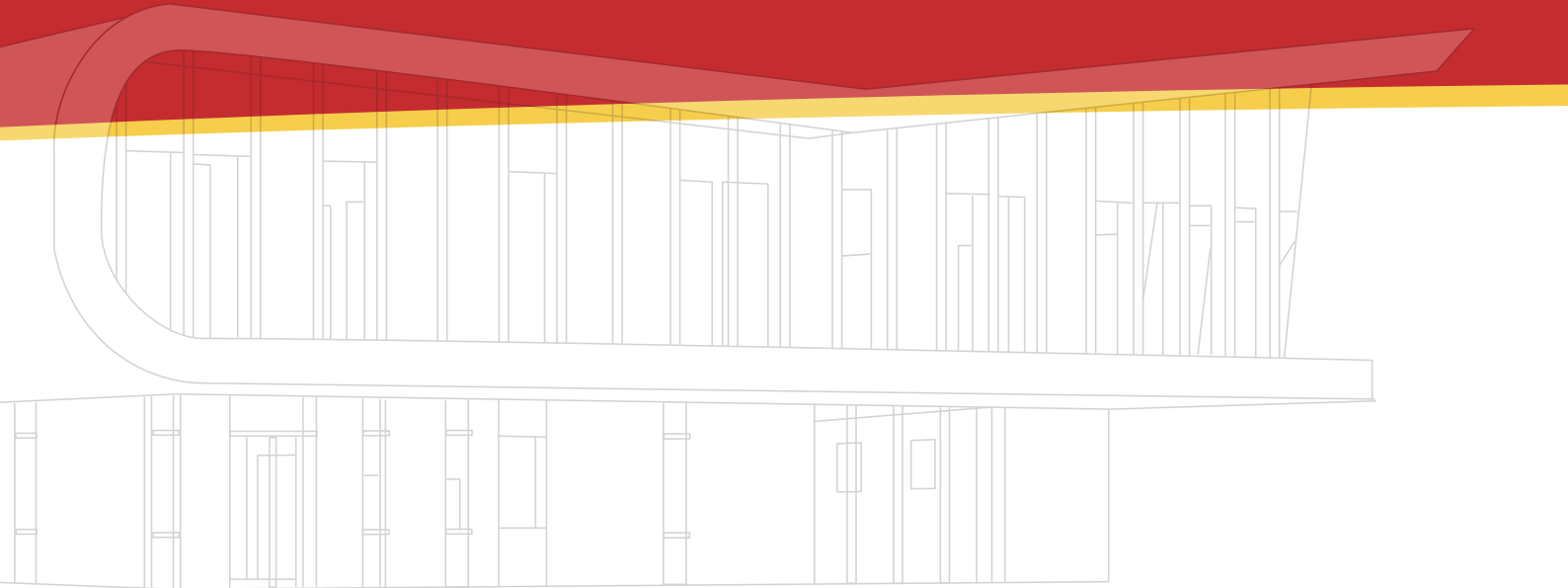
Ils participent à la mission feux de forêts, mais leur mission principale demeure le secours à personne, H24 et 7 jours sur 7, notamment en milieux périlleux.



23 bases d'hélicoptères : 35 EC 145



Groupement d'hélicoptères - centres de formation et de maintenance



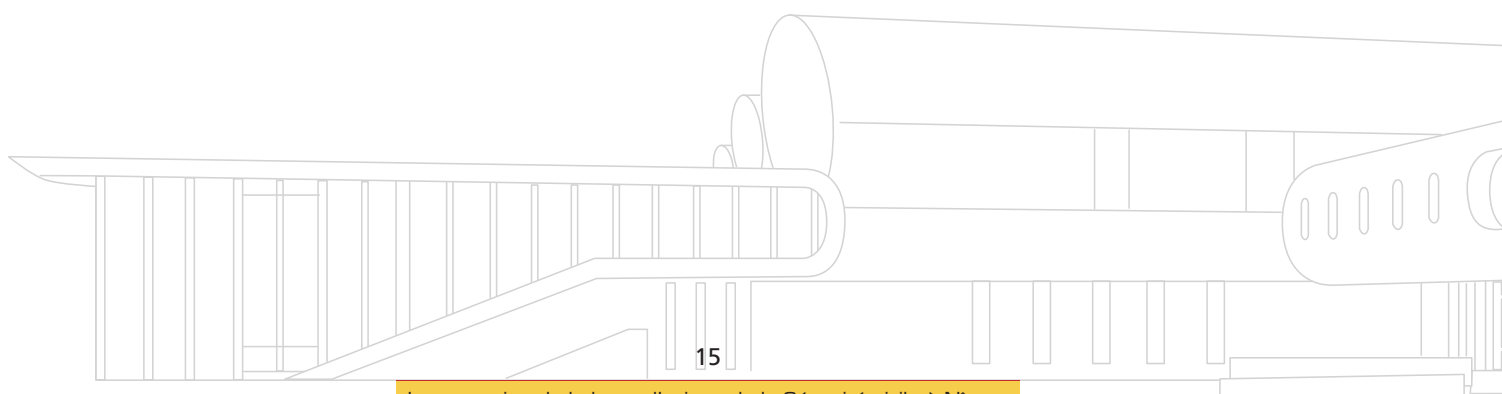
Quelques chiffres sur la nouvelle base de Sécurité civile

- **113** personnels dont **80** pilotes, issus de l'ancienne BASC de Marignane.
- **26** appareils.
- **1** pélicandrome doté de **8** bouches de chargement en retardant, permettant le chargement simultané de **4** avions.
- **60 000** m² de parkings et de voirie avions réutilisés.
- **18,2** millions d'euros (financement État, ministère de l'Intérieur).
- **14** mois de travaux.
- **2 400** heures d'insertion sociale sur le chantier.



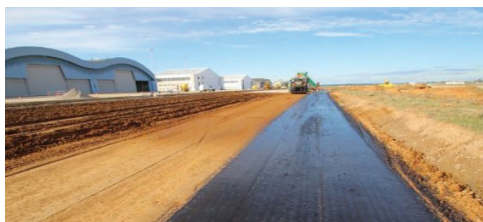
Bilan opérationnel 2016

- **7 937** heures de vol en 2016 (**7 101** heures en 2015), dont **1 994** heures sur feu et **1 652** heures de guet aérien armé.
- Plus de **6 000** largages sur feux en 2016, soit **33** millions de litres d'eau ou retardant.
- En 2016, les hélicoptères de la Sécurité civile ont secouru **15 559** personnes pour près de **16 000** heures de vol, soit une personne toutes les trente minutes environ.





- **14** mois de travaux.
- Entre **50** et **80** personnes par jour en activité sur le chantier.
- **30 790** m² de pistes extérieures créées et renouvelées.
- **110** tonnes de charpentes métalliques.
- **5 435** m² de planchers pour l'ensemble des bâtiments.
- **81** réunions de chantiers.



Contacts presse



Michaël Bernier

Direction générale de la Sécurité civile et de la gestion des crises
☎ 06 62 99 14 32

www.interieur.gouv.fr

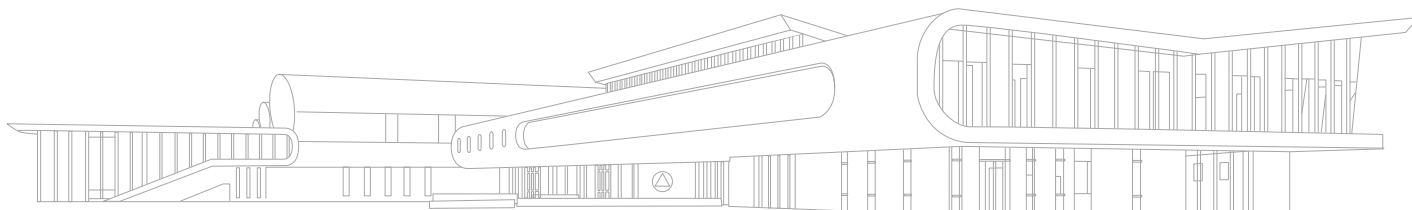


www.facebook.com/securitecivilefrance

Ronald Passet

Service départemental de la communication interministérielle du Gard
☎ 04 66 36 40 52

www.gard.gouv.fr



- DGSCGC/Communication
- Photos : Joachim Bertrand/Sécurité civile, Sébastien Dupont/Armée de l'air, Katsuhiko Tokunaga, Entente de Valabre, Communication visuelle www.timebox-prod.com
- Graphisme : © A+ Architecture (images de synthèse), Bruno Lemaistre/Sécurité civile. Mars 2017.